

Cession au profit de la SCI MIDECA d'un délaissé de voirie, 22 chemin de l'Espérance

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Les camions de livraison de la Société CONDIPLAST (spécialisée dans le conditionnement) doivent utiliser l'accès de la Société AMIDEC (spécialisée dans l'ingénierie et les études techniques de maintenance de presses automatiques) située 22 chemin de l'Espérance.

Souhaitant clôturer leurs propriétés et installer un portail coulissant commun, elles ont sollicité la Ville de Besançon afin d'acquérir une surface de 75 m² située au droit de leur accès au chemin de l'Espérance.

Cette parcelle de terrain étant à l'état de délaissé, il est proposé de donner une suite favorable à la demande des sociétés CONDIPLAST et MIDECA. Elle est toutefois traversée par des réseaux publics d'eau et d'assainissement qui nécessiteront la constitution de servitudes au profit de la Ville de Besançon.

Aussi un accord est-il intervenu aux conditions suivantes :

- Cession à la SCI MIDECA (SCI constituée par M. BAILLY, gérant de la Société AMIDEC) au prix de 900 € correspondant à l'estimation de France Domaine,

- Constitution d'un droit de passage par la SCI MIDECA au profit de la Société CONDIPLAST sur la parcelle objet de la vente,

- constitution de servitudes publiques concernant la présence d'une canalisation d'eau et d'une canalisation d'assainissement,

- frais d'acte notarié à charge de la SCI MIDECA et de la Société CONDIPLAST.

La propriété communale cédée est enregistrée à l'inventaire comptable sous le n° RUE-040.

La recette correspondante fait l'objet d'une prévision budgétaire en 2008 à l'imputation 024.01.024.501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession et sur la mise en place des servitudes,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.